

**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX MATERIAUX DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS
 AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES,
 selon l'article 16 du Règlement (CE) N° 1935/2004**

Je soussigné Monsieur : **STEPHANE LEBEAU**.....

Société : **CORIOLIS / BALADEO**.....

Adresse : **22 RUE CHARLES GRAINDORGE - 93170 BAGNOLET**.....

agissant en qualité de : **GERANT**.....

déclare que les matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et constitutifs de l'équipement référencé chez le client de la façon suivante:
DUB042 - DUB001042 - ECO000029 - ECO000152 - ECO000340.....

appartiennent aux familles de matériaux listées dans le tableau ci-après.

Je déclare ces matériaux conformes aux exigences :

- des textes réglementaires et/ou autres textes de référence listés dans le tableau ci-dessous :

Cocher les familles* de matériaux concernées		Préciser les différents textes complémentaires applicables ci-dessous. Si aucun texte n'est applicable pour les matériaux cochés, le préciser
☐	Matériaux et objets actifs et intelligents	
☐	Colles	
☐	Céramiques	
☐	Liège	
☐	Caoutchoucs	
☐	Verre	
☐	Résines échangeuses d'ions	
☒	Métaux et alliages	Arrêté du 13/01/76
☐	Papier et carton	
☐	Matières plastiques	
☐	Encres d'imprimerie	
☐	Celluloses régénérées	
☐	Silicones	
☐	Textiles	
☐	Vernis et revêtements	
☐	Cires	
☐	Bois	
☐	Autre (préciser dans ce cas)	

*liste de l'Annexe I du Règlement (CE) n°1935/2004

Cette conformité s'entend :

pour la référence de commande : 23-00000078 ; 23-00000348 ; 42-00000020 ; 22-732 ; 23-565 ; 42-144 ; 42-303 ; 22-208/403/484/731 ; 23-00000034/130/182/231/656 ; 42-020 ; 22-056/730

sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation préconisées par le déclarant et/ou définies au moment de l'appel d'offre : Set de couverts métal 'Calgary', avec boîte ABS

sous réserve de l'utilisation de pièces de rechange d'origine, et en tenant en compte des caractéristiques particulières du matériau ou de l'équipement.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants (cocher les cases pertinentes) :

☒ Déclaration(s) des fournisseurs de matériaux, traitements, revêtements de surface ou composants utilisés pour la fabrication des matériels et équipements objet de la déclaration

☐ Analyses de migration globale

Si concerné, préciser le(s) simulant(s) et les conditions de test

Simulants	Temps	Température

☒ Analyses des substances sujettes à restriction (dont la migration spécifique)

Si concerné, préciser la ou les substances sujettes à restriction et la (ou les) limite(s) admissible(s).

Simulants	Conditions de test	Nom / Identification (CAS, EINECS, etc.)	Limite
	Spectrometrie	Cr	>13% mass
	Spectrometrie	Mo, Al, Cu, Ti	<4% mass
	Spectrometrie	Nb, Zr, Ta	<1% mass

☐ Utilisation d'additifs à double fonctionnalité (additif alimentaire E ou substance aromatisante FL)¹ Si concerné, préciser la ou les substances concernées :

Noms	Numéro du E ou du FL	Identification (CAS, EINECS, etc.)

☐ Présence de matériaux plastiques recyclés

Si concerné par le Règlement (CE) n°282/2008, préciser le type de matériau et le numéro d'autorisation du procédé de recyclage, mentionné dans le registre CE du procédé :

.....

☐ Présence de matériaux actifs ou intelligents

Si concerné par le Règlement (CE) n°450/2009, préciser la substance utilisée et le numéro mentionné dans le registre communautaire :

.....

☐ Autres (ex : biocides, substances non intentionnellement ajoutées « NIAS »,....) Si concerné, préciser les substances :

Noms	Identification (CAS, EINECS, etc.)

Cette déclaration est valable à la date de livraison du matériel ou de l'équipement. Elle devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée (changement de matériau, modification de la réglementation avant livraison du matériel ou de l'équipement).

Le déclarant tient à la disposition des autorités compétentes une documentation appropriée pour démontrer cette conformité.

Fait à BAGNOLET....., le02/10/2024.....

Signature et cachet de la société ou organisme
CORIOLIS SAS

R. Mon | baladéo | decjo
22 rue Charles Graindorge
F-93170 Bagnolet
Tél : 01 41 60 66 66
Siret : 402 900 971 00043 - NAF : 4649Z

¹ Règlement (CE) n°1333/2008 sur les additifs alimentaires et Règlement (CE) n°1334/2008 relatif aux arômes et aux ingrédients alimentaires possédant des propriétés aromatisantes